



# Jean-Noël Lequeue (JNL) :

## Savoir faire et faire savoir

**Un an après avoir quitté la présidence de l'ALCO, Jean-Noël Lequeue est désormais entièrement dévoué à deux projets principaux pour 2016 : intégrer 99 advisory Luxembourg dans son réseau international et développer JNL. Rencontre.**

### **Quels sont les récents changements qui ont impacté votre profession ?**

Le Grand-Duché a été sur la défensive pendant un temps, ce qui a engendré l'apparition de nouvelles contraintes qui étaient de toute façon inévitables. C'est compréhensible car cela a permis de sortir de certaines listes noires en ce qui concerne le blanchiment d'argent et le secret bancaire par exemple. Notre cœur de métier – la compliance – est directement impactée. Le changement de paradigme implique de passer à l'offensive : maintenir la compétitivité de la place voire l'augmenter. Les constats de l'ALFI sont clairs : les fonds UCITS ont connu une très bonne année 2015. En revanche, le Luxembourg se défend beaucoup moins bien que la France, l'Allemagne et plus récemment l'Irlande pour les fonds AIFM. Cette prudence extrême appliquée à tout ce qui concerne de près ou de loin la régulation n'est pas bénéfique pour le Luxembourg. Les professionnels n'osent plus prendre de risque de peur que l'administratif nous noie. La CSSF fait de son mieux pour traiter les nombreuses demandes mais le Grand-Duché a besoin de créativité et d'efficacité.

### **Dans quels autres domaines s'applique le changement de paradigme ?**

J'en vois deux. Tout d'abord, la dématérialisation de nos professions. Le cloud est un défi majeur

pour le Luxembourg. Du point de vue légal, le secret bancaire n'a pas disparu ce qui implique d'une part la protection des données, d'autre part le stockage de ces données au Luxembourg et enfin une tarification intéressante. Ce sont trois questions auxquelles nous devons trouver des réponses toujours dans le but de maintenir notre compétitivité. L'autre domaine serait l'asset management : la plupart des sociétés ici font de l'administration et non de la gestion d'actifs à proprement dite. La diversification des compétences est nécessaire pour rivaliser avec des places établies comme Londres ou New York. Je suis cependant conscient de la difficulté de la tâche, il faut tenir compte de la volatilité de la bourse, des obligations souvent mal perçues, des taux d'intérêt toujours plus bas etc. C'est dans ces périodes de questionnement que le Grand-Duché a su se démarquer dans le passé par sa créativité. Notre fiscalité, parfois considérée comme agressive par les pays voisins, doit être maintenue de façon cohérente et plus prévisible, particulièrement pour notre clientèle étrangère.

### **Quels sont les points communs et les différences entre le Luxembourg et la Suisse ?**

La Suisse connaît comme le Luxembourg des difficultés en matière de private banking. Ajouté à cela, le Franc Suisse qui pèse sur le coût des banques. Le pays connaît beaucoup de pressions, principalement des États-Unis pour les

ressortissants étrangers par exemple. Nous constatons deux types de conséquences : les rassemblements de banques d'un côté et surtout l'écart qui se creuse entre les quelques grandes banques connues et les plus petites, comme les cantonales. Le positionnement de la Suisse est clair : en dehors de l'Union Européenne mais avec des accords financiers solides. Ces deux pays ont des points communs : une crédibilité certaine au niveau de la banque privée. Cependant, la Suisse se distingue par sa stabilité sur le long terme.